

EVACUATION DES TELEPORTES

PERSONNES CONCERNEES :

Ce module s'adresse aux personnels devant participer aux opérations d'évacuation des téléportés en tant que Voltigeur (sur câble) ou assureur (au sol) sur un seul type d'appareil.

OBJECTIF PRINCIPAL :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques concernant la législation et l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle lors des phases d'évacuation des téléportés (en l'air et au sol)

DUREE DE LA FORMATION :

- 1 jour (soit 7 h) par type d'appareil (TS ; TC ou TPH)

NOMBRE DE STAGIAIRES :

8 stagiaires par groupe

PRISE EN CHARGE :

- Possibilité de prise en charge par votre OPCO

LIEU DE LA FORMATION :

- **En INTRA**
 - Dans votre entreprise

TARIF DE LA PRESTATION :

- **770,00 euros TTC**

INSCRIPTION :

Eric AUBERT

Guide de Haute Montagne
3 la buidonnière 73500 AUSSOIS
Tel : 06 76 17 32 07

Mail : aubert.eric@wanadoo.fr
Site : <http://formation.vpweb.fr>

Organisme de Formation enregistré sous
le N° 82 73 01124 73
Après de la préfecture de région Rhône-Alpes



PUBLIC :

- Personne se déplaçant en hauteur sur les téléportés à l'aide d'Equipements de Protection Individuelle protégeant les chutes de hauteur.

Public en situation de handicap et personnes à mobilité réduite :
Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils concernant la compatibilité du handicap avec le contenu de la formation.

Merci de nous contacter pour étude de votre demande.

AU SORTIR DE LA FORMATION LES STAGIAIRES :

Seront capables de :

- Identifier les risques lors de la montée au pylône
- Maîtriser les règles de sécurité lors de l'accès, du travail et des déplacements en hauteur, sur pylône, sur le câble ou sur les sièges, cabines, ou bennes.
- D'utiliser les équipements de protection individuelle adaptés contre les risques de chutes de hauteur et l'évacuation des passagers.

RAPPEL LEGISLATIF :

Toute la formation sera basée sur les préconisations demandées par la norme NF EN 1909.

La norme concerne notamment les prescriptions pour la l'information des passagers, la récupération des véhicules et l'évacuation des passagers.

CONTENU :

Théorie : (0h30)

- Le Plan d'Evacuation : rappel normatif
- Le sac d'évacuation :
 - Son contenu
 - Comment sortir le matériel
 - Comment ranger son sac après l'évacuation
 -

Pratique : (5h30)

- Mise en situation d'évacuation à tour de rôle en position de :
 - Sauveteur
 - Assistant
 - Passager.

- Correction des dérives ou manipulations dangereuses.
- Analyse des situations à risques et règles d'assurage
- Récupération au sol
- Déplacement au sol :
 - Amarrages
 - Main courante
- L'auto évacuation

Validation : (1h00)

- Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis

L'accent sera surtout donné sur la pratique avec des mises en situations concrètes



METHODE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION EVACUATION DES TELEPORTES

METHODE PEDAGOGIQUE

- La formation sera surtout axée sur l'apprentissage et la répétition des gestes avec correction des gestes pouvant présenter des risques immédiats ou ultérieurs pour le stagiaire.

Partie Théorique : (1h00)

- Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation.
- Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur Paper bord.
- Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle

Partie Pratique : (5h00)

Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires.

Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel et à la contrainte physique des stagiaires.

Les exercices seront progressifs et évolutifs suivant la compréhension des stagiaires.

Validation : (1h00)

Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation.

Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les manœuvres apprises durant la formation

SUPPORT DONNE AUX STAGIAIRES :

Un fascicule sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Ce fascicule comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les nœuds appris durant le stage

SUPPORT DONNE AU DONNEUR D'ORDRE :

Un rapport avec des photos prises durant la formation sera donné.

Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires.

Il appartiendra à l'employeur, à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de travail en hauteur.

ATTESTATION DE STAGE :

Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur

CARNET DE FORMATION :

Un carnet de formation servant d'attestation de stage sera remis à chaque stagiaire.

Le carnet pourra se mettre dans le portefeuille du stagiaire.

